

PGS 2019 BENEVOLONTAIRES

# Protocole de fonctionnement

Les Bénévolontaires sont devenus, au fil des années, indispensables à la réussite du Paris Grand Slam. C'est pourquoi nous faisons une nouvelle fois appel à la qualité de leur engagement pour cet événement 2019.

Tout comme les précédentes éditions, le *Paris Grand Slam 2019* relève d'une organisation exceptionnelle et exigeante, qui demande un investissement et une rigueur envers et pour tous. Les Bénévolontaires, ainsi que l'ensemble des membres de l'organisation, doivent faire preuve d'enthousiasme et d'une qualité d'intervention qui sera essentiel à la réussite collective.

Ce protocole de fonctionnement a été conçu dans cette optique :

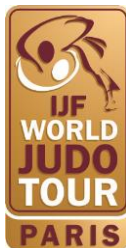
- A vous, Bénévolontaires, il vous permet d'obtenir les premières informations sur le futur fonctionnement de ce groupe.
- A nous, responsables opérationnels, il nous permet de nous assurer que les Bénévolontaires savent à quoi ils s'engagent au travers cette démarche.

## CONDITIONS INITIALES

1. Le Bénévolontaire doit être **licencié de la FFJDA pour la saison 2018-2019** (la licence constituera l'assurance du Bénévolontaire) ; c'est une condition strictement nécessaire à la recevabilité de la candidature.
2. Le Bénévolontaire devra avoir **18 ans révolus au commencement de son intervention** lors du *Paris Grand Slam 2019*.

## PRINCIPES DE L'ENGAGEMENT DU BENEVOLONTAIRE

1. Le Bénévolontaire accomplit ses tâches volontairement et gratuitement.
2. Le Bénévolontaire **s'engage à être disponible sur la période entière d'intervention** selon les missions qui lui ont été confiées.
3. Le Bénévolontaire **s'engage à accepter les missions qui lui ont été attribuées** en fonction des besoins de l'organisation.
  - a. Ces missions pourront **évoluer durant la période de l'événement**.
  - b. **Les affectations ne seront pas reconsidérées selon les seuls souhaits de chacun**. Le choix se fera par les responsables selon :
    - i. Les besoins de l'organisation
    - ii. Les compétences de chacun
4. Le Bénévolontaire **s'engage à respecter les prérogatives et les consignes** qui lui seront données par les membres de l'organisation - en particulier par le responsable auquel le Bénévolontaire sera rattaché.
5. Le Bénévolontaire **s'engage à respecter les horaires** (réunions, début d'intervention, déplacement, etc.) donnés par l'organisation.
6. Le Bénévolontaire **s'engage à porter la tenue officielle** qui lui sera fournie.
7. Le Bénévolontaire **s'engage à porter sur lui son accréditation** et à ne pas la prêter ou la transmettre.



PGS 2019 BENEVOLONTAIRES

### DISPOSITIONS PARTICULIERES

1. Le Bénévolontaire est **amené à intervenir en équipe** et doit **faire preuve d'un bon esprit** permettant à tous d'agir dans les meilleures conditions.
2. Le Bénévolontaire est **amené à intervenir dans des créneaux horaires parfois décalés** (matin, soir...) et irréguliers.
3. Le Bénévolontaire est **amené à interagir avec différents publics (staff, Bénévolontaires, spectateurs, officiels, etc.)** et doit toujours faire preuve de **courtoisie et de politesse** à leur égard. Il doit manifester son attachement aux valeurs du Judo dans ses relations avec autrui.

### FONCTIONNEMENT GENERAL

1. Les Bénévolontaires seront regroupés autour de **Bénévolontaires référents** qui serviront d'intermédiaires entre les responsables opérationnels et les équipes des Bénévolontaires.
2. Hébergement : le Bénévolontaire, s'il le souhaite, sera **logé par la Fédération (prise en charge des frais par la FFJDA)**. Il sera amené à **partager sa chambre avec un ou deux autre(s) Bénévolontaire(s)**.
3. Remboursement/Déplacement :
  - a. La FFJDA incite les Bénévolontaires à privilégier les transports publics et/ou le covoiturage pour se rendre à Paris et sur le site de l'évènement. L'utilisation du véhicule personnel sera soumis à validation de la FFJDA préalablement à l'évènement.
  - b. En conséquence, la FFJDA prendra en charge les frais de déplacement pour se rendre à Paris sous forme de remboursement par note de frais assortie de justificatifs, à l'issue de l'évènement. Ces frais de remboursement ne pourront dépasser l'équivalent du tarif SNCF 2<sup>nd</sup> classe pour les transports en train ou avion. Pour les déplacements en voiture, une indemnité kilométrique sera appliquée selon les grilles tarifaires de la FFJDA ainsi que la prise en charge d'UNE entrée-sortie au parking situé en face de la Fédération.  
Tout autre frais, téléphone, taxi, parking, etc. ne rentrant pas dans ces conditions, resteront à votre charge.
4. Tout manquement **GRAVE** aux principes de cet engagement, énoncés ci-dessus, suspendra le Bénévolontaire de sa participation et les frais de déplacement de son retour seront à sa charge.

Date : .....

(Prénom, NOM)

.....

Le Bénévolontaire

**Thierry GUILMOTO**

Responsable des Bénévolontaires

Contact :

[benevolontaires@ffjudo.com](mailto:benevolontaires@ffjudo.com)

Marie-Elise GOZARD et Jessilia LEBRETON